

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES ENTREPRENEURS « SANTÉ » DE VALLEE SUD – GRAND PARIS

La date limite du dépôt de l'offre est le 20 avril 2025

Consultation pour prestataire

1 ARTICLE 1 – CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DU CONTEXTE

Le territoire [Vallée Sud - Grand Paris](#) est un Établissement Public Territorial (EPT) créé le 1er janvier 2016 dans le cadre de la Métropole du Grand Paris. Il est constitué de 11 communes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux représentant près de 400 000 habitants.

Vallée Sud - Grand Paris accueille sur son territoire des acteurs de premier plan de la filière santé. En Île-de-France, cette filière est la première en Europe. Les Hauts-de-Seine concentrent 36% des emplois de ce secteur en Ile de France. Vallée Sud - Grand Paris bénéficie de cet écosystème avec la présence de grands comptes, comme PFIZER, AIR LIQUIDE, et de PME/ETI performantes dans leur secteur comme MICROPORT CRM. Un écosystème qui regroupe tous les acteurs : entreprises, hôpitaux et centres de recherche publics et privés.

C'est pourquoi, Vallée Sud - Grand Paris souhaite développer la filière santé (e-santé / MedTech / Biotech / Health Tech) sur son territoire et accompagner les entrepreneurs vers la croissance.

La filière « santé » doit être envisagée dans une approche large, englobant l'ensemble de ses sous-secteurs : dispositifs médicaux, technologies numériques de santé, biotechnologies, service pour les professionnels de la santé, e-santé, innovation thérapeutique, handicap, bien-être, etc. Une vision transversale, favorisant les connexions entre ces différents domaines.

1.2 PRESENTATION DU PROJET DE VALLEE SUD - BIO PARC

1.2.1 Vallée Sud – BIO PARC

Vallée Sud BIO PARC est porté par l'EPT Vallée Sud - Grand Paris et opéré par Vallée Sud Economie et Emploi. Le lieu propose aux entreprises innovantes du secteur de la santé des surfaces clés en main à

la location (1500 m² de bureaux divisibles). Plus qu'un lieu, le Vallée Sud BIO PARC offre aux entreprises hébergées toute une gamme de services pour les accompagner dans leur développement et favoriser l'émergence de synergies communes autour de projets innovants.

L'objectif est de structurer la filière sur le territoire et donner des opportunités aux entreprises à la recherche de solutions d'immobilier et d'accompagnement.

Ce lieu est pensé comme un centre de ressources et de partenariat, un lieu fédérateur qui permet aux entreprises, aux porteurs de projets et aux jeunes talents de partager des besoins, des compétences et des connaissances, de créer un environnement tourné vers la R&D, la créativité, l'envie d'expérimenter, de collaborer et de progresser. Les objectifs sont multiples :

- Favoriser le développement de l'écosystème d'innovation du secteur de la santé sur le territoire et renforcer les interfaces entre entrepreneuriat/monde économique et monde académique.
- Soutenir la dynamique entrepreneuriale et renforcer l'écosystème santé du territoire.
- Développer l'attractivité et l'image économique du territoire de Vallée Sud - Grand Paris tourné vers l'avenir et la compétitivité de ses entreprises.
- Héberger des entreprises en développement dans une structure proposant des surfaces à louer à des valeurs locatives compétitives, en les faisant bénéficier de la richesse de l'environnement associant laboratoires, centres de recherche ainsi que d'autres entreprises du secteur médical et de la santé.

Vallée Sud BIO PARC est constitué des espaces suivants :

- Un espace de 1 500 m² sur deux plateaux du bâtiment (R+2 et R+4).
- Des bureaux « plug & work » meublés modulables.
- Des espaces mutualisés (espaces de convivialité, salles de réunion...)

Aujourd'hui le Vallée Sud BIO PARC est « opéré » par Vallée Sud Economie et Emploi (VS2E) qui exploite le lieu et en gère l'animation pour le territoire.

1.2.2 Offre de services

A travers ce lieu, les entreprises « santé » du territoire bénéficient d'un environnement favorable à leur croissance avec :

- Un hébergement qualitatif tout équipé « plug and work » (bureaux meublés et fibrés)
- Un accompagnement individuel et collectif
- L'intégration à un écosystème local et régional, notamment par des partenariats privilégiés avec les acteurs de cet écosystème.

2 ARTICLE 2 – CONTENU DE LA MISSION

2.1 OBJET DE LA CONSULTATION ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Dans le cadre de l'offre de service proposée aux entreprises « santé » du territoire de Vallée Sud – Grand Paris, il est prévu la mise en place d'un dispositif d'accompagnement.

Vallée Sud - Grand Paris et son opérateur Vallée Sud Economie et Emploi (VS2E) sont donc à la recherche d'un prestataire qui sera amené à accompagner des entreprises du secteur de la santé. La présente consultation porte sur la mise en œuvre opérationnelle de cette offre d'accompagnement. Elle se caractérise par :

- La réalisation de prestations d'accompagnement technique individuel pour les entreprises cibles :
 - Entreprises « santé » hébergées au sein du Vallée sud BIO PARC
 - Porteurs de projet « santé » habitants sur le territoire Vallée Sud – Grand Paris
 - Entreprises « santé » déjà implantées sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris
- Des demi-journées de formation sur des thématiques qui concernent la filière santé (Marquage CE / stratégie commerciale du secteur / Certification / Réglementaire...)

Le contrat prévoit des prestations via bon de commande en fonction de la demande. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins en application des prix unitaires du prestataire

Les prestations prévues dans le cadre de cette consultation s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec les dispositifs de la Région Île-de-France.

2.2 NATURE DES MISSIONS :

Offre d'accompagnement individuel dédié aux entreprises (ou porteur de projet) de la santé

Le prestataire devra assurer un accompagnement personnalisé des entreprises (ou porteur de projet) « santé » sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris via des conseils directs et la mobilisation de l'écosystème pour répondre aux besoins des entrepreneurs. Le prestataire est libre de mettre en place les outils et méthodes de son choix adaptés à un suivi personnalisé, sous réserve d'une validation préalable par Vallée Sud Économie et Emploi.

Vallée Sud - Grand Paris est à la recherche d'un prestataire technique **spécialisé dans l'accompagnement d'entreprise du secteur de la santé avec une attention particulière pour les entreprises innovantes.**

Le prestataire devra proposer, en concertation amont avec VS2E, des rendez-vous réguliers aux entreprises selon les besoins. Il devra accompagner les entreprises sur deux temps :

- Diagnostic à 360° :

Cette première rencontre avec le prestataire a pour but de mieux cerner les forces et faiblesses de l'entreprise (SWOT), ainsi que ses ambitions, afin de définir les actions nécessaires pour accélérer son développement. Le prestataire procédera à une analyse systémique qui embrassera l'ensemble des dimensions de l'entreprise : sa proposition de valeur, son modèle économique, ses ressources technologiques, ses capacités humaines et ses perspectives de développement. Ce diagnostic initial permettra de cartographier précisément les atouts et les fragilités de l'entreprise. Le prestataire identifiera non seulement les points de force sur lesquels capitaliser, mais également les axes de progression potentiels. Cette étape conduira à l'élaboration d'un parcours individuel sur-mesure, véritable feuille de route stratégique adaptée aux spécificités et aux ambitions de chaque entreprise.

En collaboration avec l'entreprise, le prestataire élabore un « parcours individuel » précisant les étapes et programmant les rendez-vous d'accompagnement. Ce programme devra être validé par VS2E. Ce document qui intégrera une matrice SWOT servira de fil conducteur pour le suivi de l'entreprise et l'organisation de ses rendez-vous. Le rôle du prestataire est d'orienter l'entreprise vers des dispositifs de droit commun déjà existants et vers l'écosystème, afin d'éviter les doublons et de gagner en efficacité.

- Accompagnement technique individuel des bénéficiaires :

L'objectif est d'évaluer les conditions de faisabilité du projet et d'accompagner l'entreprise sur les différents volets (étude de marché, accès au marché, aspects réglementaires, financiers, juridiques, fiscaux, sociaux, etc.). Le prestataire doit identifier les besoins d'accompagnement spécifique et mettre l'entreprise en relation avec des experts thématiques capables de répondre à ses demandes particulières.

Pour l'accompagnement individuel, un interlocuteur unique sera chargé de suivre les entreprises pendant toute la durée du contrat, sauf accord expresse de Vallée Sud - Grand Paris pour désigner un nouvel interlocuteur. En cas d'indisponibilité de l'interlocuteur habituel, le prestataire devra proposer une solution de remplacement ou le report du rdv dans un délai de 15 jours afin de limiter l'attente pour les entreprises.

Vallée Sud - Grand Paris est à la recherche de prestataires techniques **spécialisés dans l'accompagnement des entreprises de la santé.** Le prestataire retenu devra apporter au cours des différentes séances de travail :

- Une aide dans la définition et la structuration du projet ;
- La formalisation d'un plan d'actions en lien avec l'entreprise ;
- Une information sur la méthodologie sur l'élaboration d'un business plan ;
- Un accompagnement sur la stratégie d'innovation ;
- Un accompagnement réglementaire

- Élaboration de stratégies de prix et d'accès au marché pour les innovations santé
- La mise en lien avec les différents organismes de recherche en lien avec les besoins de l'entreprise ;
- Accompagnement au développement d'applications, logiciels et plateformes e-santé
- Mise en réseau avec des partenaires industriels, cliniques et institutionnels
- Accompagner les entrepreneurs vers des levés de fonds (travail prévisionnel, travail pitch deck, travail prise de parole...)
- Les conseils nécessaires au bon management de l'entreprise (social, ressources humaines, organisation, etc.).

Offre d'accompagnement collectif

Le Vallée Sud BIO PARC doit être un lieu de partage d'informations, de collaboration, et de diffusion des connaissances et des techniques dans le domaine de la santé. Il est donc essentiel de promouvoir les échanges et d'organiser des moments d'information pour les acteurs de cet écosystème. Le prestataire sera chargé de concevoir un calendrier d'atelier.

Le prestataire devra travailler avec les entreprises « cibles » pour définir des thématiques communes afin d'organiser des ateliers collectifs

Le prestataire est libre (sous réserve d'une validation préalable par VS2E) de proposer les formats et rythmes qui lui semblent le plus adaptés. Ces temps collectifs pourront porter sur des sujets liés au développement des entreprises ainsi que sur le fonctionnement de leur environnement économique, institutionnel et administratif. Ces temps et dispositifs d'accompagnement collectifs seront prioritairement destinés aux résidents du Bio Parc mais ils pourront être également ouverts à des entrepreneurs non-résidents et à des partenaires.

Typologie des entreprises

Vous serez amené à accompagner des porteurs de projets, des entreprises entre 0 et 5 salariés et également des entreprises entre 5 et 20 salariés. L'ensemble des entreprises seront dans le domaine de la santé. Certaines seront des start-ups innovantes et d'autres des PME plus classique.

2.3 DECOMPOSITION DES PRESTATIONS

La consultation prévoit des prestations à prix unitaires

/	<i>Descriptif</i>	<i>Tarif HT</i>	<i>Estimation nombre d'heure/ateliers (non contractuelle)</i>
Offre d'accompagnement individuel	Accompagnement personnalisé des entreprises via des conseils directs et la mobilisation de l'écosystème pour répondre aux besoins des entrepreneurs.	Tarif HT / heure	60
Offre d'accompagnement collectif	Organisation d'ateliers collectifs (atelier de 2h)	Tarif HT par atelier	4

2.4 MOYENS HUMAINS : COMPETENCES EXIGÉES

Le prestataire devra constituer une équipe capable de mener à bien l'ensemble des missions requises. Pour répondre aux attentes de cette mission, il est nécessaire de rassembler une équipe pluridisciplinaire aux compétences variées, incluant :

- Une expertise dans l'accompagnement d'entreprises,
- La capacité à animer des écosystèmes d'innovation,
- Une expérience dans les secteurs de la e-santé, des MedTech et des biotechnologies

Les compétences du prestataire constitueront un élément déterminant de la réussite de l'accompagnement. Le prestataire devra démontrer une expertise sectorielle approfondie, avec une connaissance précise de l'écosystème de la santé. Une compréhension fine des enjeux réglementaires et technologiques du secteur sera indispensable, de même qu'un réseau étendu de contacts dans les domaines de la santé, de la recherche et de l'innovation.

Le prestataire devra embrasser l'ensemble des sous-secteurs de la santé : dispositifs médicaux, technologies numériques de santé, biotechnologies, e-santé, medical devices, innovation thérapeutique. Une vision transversale permettant de connecter ces différents domaines sera un atout majeur.

Sur le plan technique, le prestataire devra conjuguer plusieurs compétences. Une capacité avérée de diagnostic stratégique, des compétences en ingénierie de projet, une maîtrise des outils de simulation économique et financière seront essentielles. Le candidat devra également disposer de solides compétences en stratégie commerciale, marketing et développement, spécifiquement adaptées aux particularismes du secteur de la santé.

Un réseau professionnel dense et qualitatif sera un critère de sélection déterminant. Le prestataire devra pouvoir mettre en relation les startups avec des experts, des investisseurs, des centres de recherche, des institutions réglementaires, créant ainsi un écosystème favorable à leur développement.

Des compétences en communication, en pédagogie et en accompagnement seront également cruciales. Le prestataire devra savoir transmettre des connaissances complexes, motiver les équipes et les guider sans se substituer à leur capacité décisionnelle.

Le prestataire veille à ce que le bénéficiaire maîtrise les éléments essentiels et les équilibres principaux de son modèle économique et de son montage financier. Il accompagne le porteur de projet dans sa prise de décision sans se substituer à lui pour le choix final, en le sensibilisant ainsi à ses responsabilités d'entrepreneur.

Dans un délai de 48 heures, le prestataire rédige systématiquement un compte rendu détaillé après chaque entretien. Ce document récapitule le travail effectué lors de la séance, ainsi que les points à approfondir et les actions à entreprendre par le bénéficiaire pour favoriser son développement. Le prestataire doit également joindre au compte rendu les documents de travail vus pendant la séance (par exemple : ébauche de business plan ou pitch deck). Le prestataire devra également partager les éléments du diagnostic

Le prestataire fournit tout document, note ou compte rendu, à la demande de Vallée Sud - Grand Paris, permettant d'évaluer la situation d'une entreprise.

Le référent de Vallée Sud – Grand Paris pourra assister ponctuellement ou régulièrement à certains de ces rendez-vous.

Par ailleurs, le prestataire devra être en capacité d'organiser les rendez-vous à distance en visioconférence, s'ils ne peuvent avoir lieu en présentiel. Une préférence pour les rendez-vous présentiel seront appréciés.

2.5 CRITERES D'EVALUATION

En plus du devis détaillé, il est demandé une présentation du contenu de l'accompagnement, de la méthodologie et du CV du ou des intervenants.

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 : Moyens humains et organisation de travail
- Sous-critère 2 : Le détail et la méthodologie utilisés pour les prestations proposées afin d'accompagner les entreprises
- Sous-critère 3 : Le prix

2.6 BONS DE COMMANDE

Les prestations feront l'objet de bons de commande unitaires ou groupés répartis durant la période selon les besoins constatés.

La consultation prévoit pour ses prestations unitaires la réalisation de bons de commande en application des dispositions croisées des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Aucun montant annuel minimum n'est prévu pour ces prestations.

2.7 DUREE DU MARCHÉ

La consultation prendra effet à la date du premier engagement en 2025 pour une durée de 12 mois.

2.8 LIEUX D'EXECUTION

Les prestations s'effectueront au Vallée Sud BIO PARC – 28 rue de la redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses